

Service Sport et Vie Associative  
Bruno DAMIENS

## Compte rendu de la CDESI du 2 février 2006

04.75.66.79.12  
04.75.66.97.04  
bdamiens@cg07.fr  
BD/AG/CR6.249

Privas, le 4 avril 2008

### **Etaient présents :**

- M. Luc ASTOL, Président du Comité Drôme Ardèche de Voile,
- M. Didier BREYNE, Comité Drôme Ardèche de Vol Libre,
- M. Frédéric DUPIRE, Président du Comité de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade - Section Ardèche,
- M. Éric GOLDBACH, Président de la Commission Sport Nature du CDOS et du Comité Départemental d'Équitation,
- M. Bernard HOFMANN, Président du Comité Départementale de Randonnée Pédestre,
- M. Roland LADREYT, Président du Comité Départemental Handisport,
- M. Christophe NURY, Comité Départemental du Tourisme,
- M. Maurice PONTAL, Président du Comité Départemental de Motocyclisme,
- M. Marius RATTIN, Comité Départemental des Clubs Alpains Français,
- M. Olivier REYMBAUT, Centre Région d'Éducation Physique et Sportive,
- M. Jean VANNIERE, Chambre d'Agriculture,
- M. Alain DURAND, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche Méridionale,
- M. Alain LIGNIER, Directeur de la Fédération Départementale des Chasseurs,
- M. Vincent PEYRONNET, Fédération Départementale de Pêche,
- M. Frédéric JACQUEMART, Président de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA),
- Mme Céline CHARBONNIER, FRAPNA,
- Mme Karin TOURNEMILLE, FRAPNA,
- M. Bernard JOLY, GRETA Ardèche Méridionale,
- M. Roland DUTEL, Office National des Forêts,
- M. Fabrice FIGUIRE, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche,
- M. Pascal BONNETAIN, Président du Syndicat Ardèche Claire,
- M. Jean-François CABROL, Président du Syndicat National d'Accompagnateurs en Montagne,
- M. Jean-Claude MOUNET, Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Ardèche,
- M. Claude BENHAMED, Président de l'Union Départementale des Offices du Tourisme et des Syndicats d'Initiatives,
- M. Daniel MARECHAL, Bureau de l'Environnement de la Préfecture de l'Ardèche,

- Mme Stéphanie GALLI, Direction Départementale de l'Équipement,
- M. Maurice PICHON, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
- M. François HAUSHERR, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,
- M. Claude PESCHIER, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,
- M. Michel TESTON, Président du Conseil Général,
- M. Denis LACOMBE, Vice-Président du Conseil Général chargé des Sports,
- M. Christophe VIGNE, Directeur Général Adjoint "Éducation-Culture",
- M. Bruno DAMIENS, Service Sport et Vie Associative,
- M. Nicolas DUPUY, Service Sport et Vie Associative.

**Etaient invités :**

- M. François BACOT, Directeur Jeunesse et Sport du Conseil Général de Saône-et-Loire,
- M. Arnaud GUIBBERT, Service Jeunesse et Sport du Conseil Général de Saône-et-Loire,
- M. Michel LEYNIER, représentant du CNOSF.

**Etaient excusés :**

- M. Thierry PHILIPPE, Vice-Président du Conseil Régional,
- M. Gérard BRUCHET, Vice-Président du Conseil Général chargé du Tourisme,
- M. BONIN, Vice-Président du Conseil Général chargé de l'Environnement,
- M. PESCHIER, Maire de VALLON,
- M. SELLIER, Adjoint au Maire de SERRIERES,
- M. le Directeur de l'Union Départementale des Affaires Familiales,
- M. GAMONDES, Adjoint au Maire de PRIVAS,
- M. Jean GILLY,
- M. DE MONTGOLFIER, Président des Montgolfières d'ANNONAY,
- Mme Bernadette LAMY, Comité Départemental de Canoë-Kayak,
- M. Jean-Pierre ANDREUX, Chef du Service Sport et Vie Associative

Le Président du Conseil Général ouvre la séance de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

Quatre points sont évoqués par le Président :

1. Une nouvelle composition de la CDESI sera proposée et permettra d'associer de nouveaux représentants issus des Pays, de la DIREN de l'Éducation Nationale, des organisateurs d'événementiels sportifs et de représentants du secteur patrimonial et culturel.

La CDESI sera ainsi composée de 3 collèges de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants.

2. L'Assemblée départementale sera appelée à se prononcer sur la mise en œuvre d'un Schéma de développement des sports et des loisirs de nature en Ardèche, aboutissement des travaux expérimentaux de la CDESI.

Ce Schéma visera à :

- une approche transversale des politiques départementales et des dispositifs départementaux concernés par une démarche participative et de concertation avec les acteurs associés aux travaux de la CDESI,

- une mise en œuvre de partenariat entre le Conseil Général et les acteurs du territoire quant à l'animation de certaines actions et notamment les volets environnementaux et conciliation des usages,
  - la mise en œuvre et le déploiement d'outils performants pour la gestion coopérative des lieux de pratique à travers le développement d'un Extranet,
  - la pérennisation d'accès aux lieux de pratiques sportives de nature avec la mise en œuvre de conventions de passage avec les propriétaires pour l'ensemble des Espaces, Sites et Itinéraires qui seront inscrits au PDESI,
  - l'installation d'une véritable cellule de concertation et de conciliation des usages,
  - la sensibilisation à l'environnement des pratiquants et une veille sur la comptabilité entre les pratiques et les objectifs de préservation environnementale,
  - la prise en compte des enjeux relatifs à la sécurité et la prévention des risques,
  - la sensibilisation, la promotion, la valorisation et le développement des pratiques,
  - le soutien en faveur du mouvement sportif CDOS et comités départementaux,
  - une aide à la structuration des professionnels,
  - l'engagement d'une réflexion sur la valorisation et la promotion du territoire départemental à travers le développement de l'office et des ressources du secteur des sports et des loisirs de nature.
3. Le schéma, qui comprend le PDESI, constitue l'aboutissement d'un processus auquel l'ensemble des partenaires impliqués dans les travaux de la commission ont largement contribué.

Le Président les remercie officiellement et adresse également ses félicitations à Denis LACOMBE, Vice-Président, et à Bruno DUPUIS, ancien Conseiller Général qui avait initié ses travaux et aux services départementaux, tout particulièrement au Service Sport et Vie Associative.

Le Président souligne le rôle actif joué par l'État et remercie M. PICHON, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports et ses services.

A ce titre, le protocole d'accord qui lie le Conseil Général et les services de l'État sera prolongé sur la politique de développement des sports de nature.

4. Les travaux de la commission sont loin d'être achevés. L'adoption prochaine du Schéma constitue une étape. Il s'agira ensuite pour la CDESI de jouer un rôle moteur d'accompagnement, de conciliation dans la mise en œuvre de la politique des activités de nature. C'est la raison pour laquelle un règlement intérieur de la commission sera amendé.

#### **En conclusion :**

Le Président précise l'originalité de la démarche qui vise à valoriser l'Ardèche, tout en préservant son caractère, qui a pour ambition de développer ses atouts tout en la préservant des approches qui pourraient nuire à son développement harmonieux et équilibré, cette démarche devant être poursuivie et amplifiée.

La parole est donnée à Denis LACOMBE qui remercie l'ensemble des partenaires aux travaux initiés depuis plus de trois ans. Il remercie également, en tant que

Vice-Président chargé des Sports, les comités sportifs pour leur implication ainsi que l'ensemble des structures siégeant au sein de la CDESI.

La parole est donnée à M. PICHON, Directeur de la DDJS, représentant des services de l'État.

- intervention de M. PICHON, Directeur Départemental de la Jeunesse et de Sports :

Le Directeur rappelle le contexte national et départemental de l'élaboration du PDESI, soutenu en Ardèche par ce Schéma de Développement des Sports et Loisirs de Nature.

1. Le développement connu par les Sports de Nature depuis quelques décennies en a fait une pratique sociale qu'il convient aujourd'hui de gérer de manière raisonnée et partagée. La CDESI, et son pilotage par la collectivité territoriale départementale, en est l'outil mis en œuvre très efficacement par l'Assemblée départementale ardéchoise, avec le soutien de Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative (DDJSVA).
2. Le milieu naturel offre en Ardèche un support de pratique incomparable. Sa qualité porte en elle sa sensibilité, voire sa fragilité. Son « bon usage », respectueux et durable, est de fait une obligation pour préserver son intégrité, et par là même son attrait.
3. L'homme a modelé son milieu de vie à travers les âges, pour en faire un patrimoine vivant avec des paysages uniques, faits de terrasses, de forêts et de cultures adaptées au climat, au relief et à la géologie si particuliers et diversifiés en Ardèche. Il convient de les entretenir et les valoriser, afin d'en faire un outil de Développement Durable. Les Sports de Nature sont un vecteur majeur de cette nécessaire valorisation patrimoniale.

La DDJSVA se situe, dans la CDESI, à l'interface entre les usagers des ESI et les différents services de l'Etat impliqués dans la gestion des territoires et de leurs milieux naturels. Elle continuera à assurer ce rôle dans la mise en œuvre des actions définies dans le Schéma, sous le pilotage du Secrétariat Technique permanent qu'elle co-anime avec le Service des Sports du Conseil Général.

- Intervention de M. LEYNIER, Président des CDOS et des CROS de France, représentant le CNOSF.

M; LEYNIER souligne l'excellent travail départemental effectué par la CDESI Ardèche et notamment la démarche participative mise en œuvre pour l'élaboration du Schéma de développement des sports et des loisirs de nature.

Il précise que le mouvement sportif et le CNOSF sont très attentifs aux travaux initiés par le Département de l'Ardèche et que ceux-ci serviront de références aux autres Départements français et notamment pour les CDOS.

Christophe VIGNE, Directeur Général Adjoint "Éducation-Culture", indique que compte tenu de l'ordre du jour conséquent de la commission, les priorités seront portées sur :

- les fiches actions du Schéma et leur validation,

- le règlement intérieur de la CDESI.

François HAUSHERR et Bruno DAMIENS présentent les 10 fiches actions (jointes en annexe). Sont mentionnées dans le présent compte rendu les modifications souhaitées et les questions posées.

#### **Fiche action 1 : Suivi et mise à jour des données :**

M. PICHON indique que le Ministère a initié un recensement des équipements sportifs et qu'à ce titre, ces données seront mises à disposition en 2006 pour compléter la base de données actuelle.

Christophe VIGNE évoque les différents degrés de diffusion de l'information relative aux ESI, les membres de la CDESI seront associés pour les définir. Avant cela, il convient de développer l'outil, un travail partenarial est engagé dans ce sens avec le Département de la Drôme.

#### **Fiche action 2 : Fonctionnement de la CDESI :**

Est également abordé le règlement intérieur de la CDESI (joint en annexe 2).

Bernard HOFFMANN s'inquiète de la disparition du "1<sup>er</sup> cercle ", dispositif mis en œuvre au fil du temps lors des travaux initiaux de la CDESI et regroupant un certain nombre de techniciens et d'élus de la CDESI. Il regrette que ce dispositif n'ait pas été repris notamment dans le cadre du règlement intérieur.

Christophe VIGNE indique qu'il y avait un risque de CDESI à 2 vitesses. Chaque service dispose d'appui pour instruire les différentes problématiques et qu'à ce titre, il aurait été délicat de définir une cellule où un nombre limité de structures auraient été associées. La démarche participative n'est pas remise en cause, bien au contraire. Il s'agissait de laisser aux élus de la CDESI les différentes initiatives et décisions.

Éric GOLBACH, représentant de la Commission Sport Nature du CDOS, propose que soit rajouté le mot "sportif" à la fin du 1<sup>er</sup> paragraphe du titre 1, "prenant en considération de manière équitable les enjeux économiques, sociaux, **sportifs** et environnementaux".

M. JOLY, représentant du GRETA Ardèche Méridionale, souhaite savoir s'il y a corrélation entre les niveaux de classement des ESI et leur degré de communication.

Il s'agit d'un sujet sur lequel il faudra se prononcer mais seul les ESI classés en niveau 4 ne devraient être potentiellement communicables.

#### **Fiche action 3 : pas de remarque.**

#### **Fiche action 4 : pas de remarque.**

**Fiche action 5 :** une modification est proposée sur le 2) des objectifs opérationnels : "sensibilisation et intervention **avec**" (au lieu de auprès).

**Fiche action 6 :** pas de remarque, mise à part le fait d'instaurer un lien avec les partenaires institutionnels et notamment le SDIS et les comités.

#### **Fiche action 7 : Sur l'accompagnement du mouvement sportif :**

M. ASTOL, Président du Comité Drôme Ardèche de Voile, s'interroge sur le fait que le Conseil Général de l'Ardèche ne prenne pas en compte l'achat de matériel technique par les comités, contrairement au Département de la Drôme.

Le Président indique que le Conseil Général s'implique déjà très fortement sur deux dispositifs, qui à l'heure actuelle, ne sont pas des compétences obligatoires des Départements :

- 1<sup>er</sup> dispositif : un soutien départemental est apporté aux comités disposant de cadre technique (70 % du coût du poste),
- 2<sup>ème</sup> dispositif : un soutien départemental aux comités par la mise en œuvre de convention d'objectifs.

Il n'est pas envisageable qu'un 3<sup>ème</sup> dispositif relatif au matériel amortissable soit mis en œuvre.

Le Président indique que pour atteindre les deux premiers objectifs, une augmentation de plus de 8 % de l'enveloppe relative aux comités sportifs sera proposée en 2006 et qu'à ce titre, il n'est pas raisonnable d'aller au-delà.

**Fiche action 8** : rien à signaler.

**Fiche action 9** : dans les objectifs opérationnels, il est proposé de rajouter au 2) "susciter leur structuration et **le développement** de la filière professionnelle".

**Fiche action 10** : rien à signaler.

Compte tenu de l'horaire, le point relatif aux journées d'étude est remis à la prochaine réunion.

Sont évoquées les différentes saisines de la CDESI et notamment :

- Le topo-guide des canyons de l'Ardèche pour lequel le Comité sollicite le Président du Conseil Général sur une action à mener compte tenu notamment que cet ouvrage risque de mettre à mal les démarches de sensibilisation initiées par le Comité auprès des propriétaires et la Fédération Départementale de Pêche.

Denis LACOMBE, propose qu'un groupe de travail puisse se pencher sur cette problématique afin de faire des propositions à la CDESI.

- Sont évoqués les différents projets d'équipements sportifs de nature connus à ce jour et qui pourront bénéficier d'une assistance des structures de la CDESI afin qu'ils puissent intégrer, dès leur conception, les thématiques du développement durable notamment :
  - \* le volet socio-sportif,
  - \* le volet économique,
  - \* le volet environnemental.

Concernant les projets d'équipements, il est précisé les modalités de soutien potentiel du Département en la matière :

- pour un projet d'envergure local, le projet pourrait bénéficier d'un soutien financier départemental via les CDPRA, à condition qu'il remplisse les critères d'inscription au PDESI et notamment la pérennisation d'accès (convention avec les propriétaires),
- pour les projets d'envergure départementale ou supra départementale, ceux-ci pourront faire l'objet d'un suivi particulier au titre des équipements sportifs de nature.

7 projets d'équipements sports de nature du Département, ci-dessous mentionnés, sont évoqués et feront l'objet d'une présentation en commission lorsqu'ils seront en passe d'être finalisés :

- L'Ardéchoise permanente,
- bassin d'eau vive,
- espace d'orientation zone du PAL,
- cascade de glace de Borée,

- espace d'orientation du Cheylard,
- aménagement de l'Eyrieux,
- Voies Vertes.

Le Président de la Commission Départementale  
des Espaces, Sites et Itinéraires,

Michel TESTON